

**DEMANDE DE SIMULATION DE L'INDEMNITÉ DE
CHANGEMENT DE RÉSIDENCE (ICR)**

à adresser complétée à l'adresse suivante :

voy-expat.aefe@diplomatie.gouv.fr

Nom d'usage et pays d'affectation à préciser dans « Objet du message »

MATRICULE AEFE :

NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

ADRESSE PERSONNELLE

COMPLÈTE EN FRANCE :

ADRESSE MÉL. :

DATE DEMANDE :

SITUATION ACTUELLE :

DERNIER EMPLOYEUR :

POSITION ADMINISTRATIVE :

FONCTION :

DERNIER ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE :

VILLE ET CODE POSTAL :

PAYS :

NOUVELLE SITUATION :

NOUVEL EMPLOYEUR :

POSITION ADMINISTRATIVE :

FONCTION :

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE :

VILLE ET CODE POSTAL :

PAYS :

AYANTS DROIT ACCOMPAGNANT L'AGENT EN POSTE :

☐ CONJOINT ou CONJOINTE

☐ PARTENAIRE DE PACS

CONJOINT(E) OU PARTENAIRE DÉTACHÉ(E) AUPRÈS DE L'AEFE DANS LE MÊME PAYS : ☐ OUI ☐ NON

Lorsque deux conjoints ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité, agents de l'État ou d'un établissement public de l'État, sont affectés dans un même lieu de résidence, la couverture de leurs frais de changement de résidence et de ceux de leurs ayants droit se fait par référence aux droits de l'agent dont le traitement ou le salaire de base est le plus élevé.

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE DE MOINS DE 20 ANS VOUS ACCOMPAGNANT EN POSTE :

Cadre réservé au Bureau du recrutement et des voyages et missions (BRVM)

MONTANT ESTIMATIF DE L'INDEMNITÉ DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE (ICR)

PART FORFAITAIRE (80%) :

SOLDE 20% (VERSEMENT SOUMIS À CONDITIONS) :

ATTENTION : Il s'agit d'une estimation établie au vu des informations ci-dessus et d'après les barèmes et taux de change actuels, celle-ci n'engage pas financièrement l'AEFE. Cette demande ne se substitue pas au [formulaire de demande de versement de l'ICR](#) qui doit impérativement être transmis au BRVM.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

4, passage Colisée | 93400 Saint-Ouen-sur-Seine | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.gouv.fr

1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.gouv.fr

« En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, nous vous informons que l'AEFE en sa qualité de Responsable de Traitement et en sa qualité d'employeur collecte des données vous concernant à des fins de gestion administrative.

La base légale du traitement est le contrat de travail. En cas de demande de préfinancement, de simulation d'ICR, de demande d'autorisation d'utilisation d'un véhicule personnel, vos données seront strictement réservées à la Direction des Ressources Humaines de l'AEFE qu'elle conserve aux archives courantes jusqu'à 5 ans après la date de fin de votre contrat, puis aux archives intermédiaires jusqu'à votre départ à la retraite (durée d'utilisation administrative en respect des obligations légales).

Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger vos données de toute atteinte. Conformément aux art.15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez exercer à tout moment votre droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation ou de suppression auprès de notre Délégué à la protection des données (Data Protection Officer), à l'adresse suivante : dpo.aefe@diplomatie.gouv.fr ou auprès de la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois. Vous pourrez également vous opposer au traitement le concernant pour des motifs légitimes. »